

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**LE BRIVET** (orthographié « Bas-Brivé dans le Décret 2014-1608)

Département de LOIRE-ATLANTIQUE / Commune SAINT-MALO-DE-GUERSAC (44550)

**Texte juridique de référence :** Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Ecluse du Rosée	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Village de « Rozé » et son écluse sont repérables du le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval des écluses.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

